

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Fermeture provisoire du bassin de natation

Le blocage du fond mobile du bassin de natation explique la fermeture provisoire de cette infrastructure abritée au sein du complexe imérien des halles de gymnastique. Une entreprise spécialisée a dû être sollicitée pour procéder à la réparation nécessaire. Son intervention s'échelonne jusqu'à Pâques, d'où une réouverture du bassin prévue mardi 10 avril 2012. Le Conseil municipal prie les baigneurs d'excuser le désagrément causé par cet impondérable technique.

Saint-Imier, mercredi 21 mars 2012
(cm)